

Paris, le 20 septembre 2007

Monsieur Paul CHAMPSAUR
Président
ARCEP
7 square Max Hymans
75730 PARIS CEDEX 15

Objet : Contribution à la consultation publique sur les enjeux liés aux nouvelles fréquences pour les réseaux d'accès aux services de communication électronique

Monsieur le Président,

Nous nous permettons de vous adresser ci-dessous nos commentaires au nom des deux syndicats, le SECIMAVI (syndicat des entreprises de commerce international de matériel audio, vidéo et informatique grand public) et le SNIECIEP (syndicat national des industries et entreprises de commerce international en électronique professionnelle) dont j'assure le secrétariat général et qui regroupent les principaux fabricants et importateurs de micros sans fil tels que AUDIOPOLE, SENNHEISER, VDB, etc.

Nos syndicats ont d'ailleurs été associés aux travaux de l'ART devenue ARCEP en publiant un livre blanc dont les conclusions ont contribué à la prise de deux décisions de l'ART en 1999 (n° 99-781 et 99-782).

A la suite de l'arrivée de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) qui a enlevé des canaux de télévision autrefois disponibles pour les micros sans fil, nous avons repris contact avec l'ARCEP. Plusieurs réunions ont abouti lors d'une réunion qui s'est tenue le 25 mars 2005 à l'adoption d'une solution d'assouplissement qui n'a jamais été officiellement validée malgré de nombreuses relances.

Du fait du développement de la TNT, la planification des fréquences a « retiré » aux micros sans fil un certain nombre de canaux alors même que leur usage s'est développé de la part des sociétés de production et des télévisions ou encore les producteurs de tournées sans parler des retransmissions du Tour de France ou du défilé du 14 juillet et actuellement de la Coupe de Rugby.

Réduire le spectre UHF utilisable pour les micros sans fil aurait de grosses conséquences tant sur le plan artistique, sportif que politique.



Les micros sans fil qui se comptent en France par centaines de milliers sont en fait des dispositifs mobiles qui émettent en analogique dans la bande UHF une puissance très faible de l'ordre de 10mW, sur une largeur de bande de l'ordre de 200kHz. Ils doivent permettre de transporter un son de qualité audio professionnelle de 20 à 20kHz avec un dynamique de plus de 120 dB. Leur portée est d'une centaine de mètres. De part leur faible puissance émise, ils sont très vulnérables à toute émission dans leur plage de fréquence d'émission. Ils émettent de façon permanente et ne peuvent donc partager leur fréquence d'émission avec un autre dispositif de façon simultanée. Il n'existe à ce jour aucun micro HF professionnel émettant en numérique. Les micros sans fil ne peuvent utiliser des canaux de télévision utilisé par de la télédiffusion sans risque important de perturbation.

Nous vous demandons donc de ne pas limiter la bande UHF pour les micros sans fil et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bertrand ETEVE
Secrétaire Général